



PRESTATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Disposer d'un règlement intérieur (RI) c'est disposer d'un document qui permet de fixer les règles d'organisation et de fonctionnement internes à la collectivité, qui complètent les lois statutaires et leurs décrets.

Disposer d'un règlement intérieur, c'est disposer d'un document qui va veiller au bon fonctionnement des services, donner une base commune sécurisante aux encadrants et harmoniser les pratiques et les procédures de la collectivité.

Guide pratique, il permet à un nouvel arrivant, comme à tous les agents, de connaître les règles qui lui sont opposables et les dispositions qu'il doit respecter.

➤ VOS OBJECTIFS

- Formaliser dans un document central les règles d'organisation et de fonctionnement de la collectivité
- Définir un cadre solide et sécurisant à l'ensemble des agents de la collectivité
- Disposer d'un document concret validé par le CST

➤ LES MODALITÉS

L'accompagnement à la rédaction d'un règlement intérieur débute par un état des lieux des règles existantes dans la collectivité : documents de la collectivité, synthèse des procédures et modalités de gestion des présences et absences dans les différents services...

Des groupes de travail suivront cet état des lieux : ils permettront d'identifier les points/règles nécessitant clarification, rappel régulier, harmonisation des pratiques.

Le CDG réalise alors un document répertoriant les règles de la collectivité, les éventuels manques ou non-conformités.

Une réunion avec le COPIL viendra préciser les thématiques à aborder dans le RI, celles qui nécessitent de la pédagogie, et des éventuelles propositions d'harmonisation.

Le CDG propose en option une réunion de travail portant sur la rédaction d'exemples concrets pour illustrer le futur RI.

À la suite de la rédaction du RI par le consultant et des navettes avec le chef de projet, un dernier COPIL relira et validera le document.

La collectivité pourra par la suite présenter ce règlement intérieur au CST.

➤ NOS SOLUTIONS

La prestation fera l'objet d'une proposition d'intervention et d'un devis chiffré qui prend en compte les différentes étapes de l'intervention.

➤ LES TARIFS

Les consultants du service conseil en organisation et accompagnement RH sont formés à cette méthode et l'ont mise en œuvre sur d'autres collectivités.





PRESTATION RÉGLEMENT INTÉRIEUR

► LE DÉROULÉ DE L'INTERVENTION



Séance d'ouverture

- Rappel du contexte et des modalités d'intervention
- Validation du planning notamment en intégrant les dates de CST



Etat des lieux de l'existant

- Etat des lieux des règles existant dans la collectivité
- Recueil des procédures et modalités de gestion des présences et absences par service
- Groupes de travail afin de clarifier, harmoniser les pratiques
- Document de synthèse reprenant règles et non-conformités
- Réunion du COPIL pour arbitrer les règles à harmoniser



Rédaction du Règlement intérieur

- Rédaction du règlement par le consultant du CDG29
- Navette avec le chef de projet pour valider les avancées de rédaction



Présentation pour relecture et validation au COPIL

► LES CONTACTS

Service Conseil en organisation et accompagnement RH

✉ consultants.recrutement@cdg29.bzh